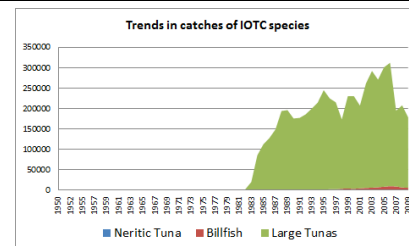


**Rapport CTOI d'application de l'Union Européenne (8<sup>e</sup> session du Comité d'application, 2011)** CoC17rev1 [F]

1. Informations générales	
Statut : membre depuis octobre 1995	<b>Prises d'espèces CTOI (moyenne 2005-2008) :</b> 254038 t
Nombre de navires autorisés : 472	<b>Grands thons :</b> 245322 t
Un plan de développement des flottes existe : oui	<b>Porte-épées :</b> 8482 t
Nombre de navires actifs déclaré : <a href="#">93-69 (2008-2010)</a>	<b>Thons néritiques :</b> 234 t
Capacité de référence pour les thons tropicaux disponible : oui	
Capacité de référence pour germon et espadon disponible : oui	



2. Rapports annuels	État	Observations	Actions adoptées lors des réunions CoC 07 et Commission 14	Évaluation des progrès, post CoC 08
2.1. Niveau de participation aux réunions de la Commission.	<b>Conforme</b>	100%	Création d'un fond d'assistance pour faciliter la participation des scientifiques aux réunions du CS, des GT et de la Commission.	
2.2. Rapport d'application.	<b>Conforme</b>	A soumis son rapport d'application pour la 14 <sup>e</sup> session de la Commission.	Les CPC qui n'ont pas soumis leur rapport national doivent respecter leurs obligations dès que possible.	
2.3. Niveau de participation aux réunions du Comité scientifique.	<b>Conforme</b>	100%	Création d'un fond d'assistance pour faciliter la participation des scientifiques aux réunions du CS, des GT et de la Commission.	
2.4. Rapport national au Comité scientifique.	<b>Conforme</b>	A soumis son rapport national pour la 13 <sup>e</sup> session du Comité scientifique.	Le CS a rappelé qu'il a été décidé, lors de la 4 <sup>e</sup> session, que toutes les CPC doivent fournir au CS des rapports nationaux écrits, même si elles ne participent pas aux réunions.	
2.5. Questionnaire CTOI d'application.	<b>Partiellement conforme</b>	A soumis une version préliminaire de son questionnaire d'application <a href="#">le 22 décembre 2010</a> ; <a href="#">version définitive soumise le 14 janvier 2011</a> (après l'échéance du 3 janvier 2011).-	Le Comité d'application examinera annuellement l'application par chaque CPC des mesures de conservation et de gestion adoptées par la Commission.	
3. Résolutions sur le contrôle de la capacité de pêche et sur les responsabilités des États du pavillon	État	Observations	Actions adoptées lors des réunions CoC 07 et Commission 14	Évaluation des progrès, post CoC 08
3.1. Rés. 09/02 et précédentes : sur les plans de développement des flottes.	<b>Conforme</b>	A soumis un PDF en mai 2006 et un PDF révisé en janvier 2010, avec un rapport d'application du plan original.	Une nouvelle date limite de soumission des PDF et des PDF révisés a été fixée au 31 décembre 2010, à moins que la CPC ait indiqué une échéance plus précoce.	
3.2. Rés. 09/02 et précédentes : sur la limitation de la capacité de pêche.	<b>Conforme</b>	A déclaré la liste de ses navires actifs ayant pêché les thons tropicaux en 2006. A déclaré la liste de ses navires actifs ayant pêché le germon et l'espadon en 2007.	Les CPC ont été encouragées à soumettre les informations manquantes dans les meilleurs délais.	
3.3. Rés. 10/08 et précédentes : sur la surveillance des navires domestiques.	<b>Non conforme</b>	A déclaré la liste de ses navires en activité pour la dernière fois <a href="#">en 2008-2009 et 2010</a> .	Les CPC ont été encouragées à soumettre les informations manquantes dans les meilleurs délais.	
3.4. Rés. 06/03 : sur un système de surveillance des navires par satellite (SSN).	<b>Conforme</b>	Un SSN est en place.		

3. Résolutions sur le contrôle de la capacité de pêche et sur les responsabilités des États du pavillon	État	Observations	Actions adoptées lors des réunions CoC 07 et Commission 14	Évaluation des progrès, post CoC 08
3.5. Rés. 10/07 et précédentes : sur l'attribution de licences à des navires étrangers.	<b>Non conforme</b> <u>applicable</u>	<del>N'a pas soumis la liste de navires étrangers attributaires de licences. A déclaré qu'aucun navire étranger n'a de licence de pêche dans les eaux européennes de la zone de compétence de la CTOI.</del>	Le Comité a exprimé sa grande préoccupation face aux faibles niveaux d'application de certaines CPC et les a pressé de fournir les informations requises dans les meilleurs délais.	
3.6. Rés. 07/02 : sur le Registre CTOI des navires autorisés à opérer dans la zone de compétence de la CTOI.	<b>Conforme</b>	A actuellement 472 navires de pêche en activité.	Le Comité a rappelé l'importance de déclarer la capacité des navires en Tonnage brut (TB ou GT) et non plus en TJB (GRT), puisque le TB est l'unité standard, conformément à la résolution 07/02.	
3.7. Rés. 09/03 : Sur la création d'une liste des navires soupçonnés de s'être livré à des activités de pêche illicite, non déclarée, non réglementée dans la zone de compétence de la CTOI.	<b>Conforme</b>	N'a pas signalé de navires pour inclusion dans la Proposition de Liste INN 2011. Aucun de ses navires n'a été signalé pour inclusion dans la Proposition de Liste INN 2011. <i>A fait part de son avis sur la demande de retrait de deux navires de la Liste de navires INN 2010.</i>		
3.8. Rés. 08/02 : sur un Programme régional d'observateurs (ROP) pour surveiller les transbordements en mer.	<u>Non applicable</u>	Ne participe pas au ROP.	Tous les transbordements en mer doivent être conformes au Programme CTOI d'observateurs pour la surveillance des transbordements en mer.	
3.9. Rés. 01/02 et 05/07 : sur un standard de gestion et les contrôles des navires de pêche.	<b>Non conforme</b>	<del>Aucune information n'a été fournie sur le niveau d'application en 2009.</del>		
4. Résolutions concernant les données scientifiques	État	Observations	Actions adoptées lors des réunions CoC 07 et Commission 14	Évaluation des progrès, post CoC 08
4.1. Rés. 10/02 et précédente, et autres résolutions connexes (05/05, 09/06 et 10/06 <del>5</del> ) : Statistiques exigibles.	<b>Conforme</b>  <b>Partiellement conforme</b>	Captures nominales : soumises.  Prises et effort : en partie soumises. Fréquences de tailles : en partie soumises. Captures accessoires requins : en partie soumises. Captures accessoires tortues : en partie soumises. Captures accessoires d'oiseaux : en partie soumises.	Le Comité a renouvelé sa préoccupation face au fait de nombreux jeux de données reçus des membres sont incomplets, en particulier les prises et effort et les fréquences de tailles. Le Comité presse toutes les CPC de prendre les mesures nécessaires pour respecter les exigences de données de la CTOI.	
4.2. Rés. 10/04 et précédente : sur un programme régional d'observateurs.	<b>Partiellement conforme</b>	A fourni les informations sur le niveau d'application. <u>L'application est entravée par les problèmes de piraterie dans l'océan Indien.</u> <i>Aucun rapport d'observateur n'a été reçu par le Secrétariat.</i>		

4. Résolutions concernant les données scientifiques	État	Observations	Actions adoptées lors des réunions CoC 07 et Commission 14	Évaluation des progrès, post CoC 08
4.3. Rés. 10/03 (PS) & Rés. 08/04 (LL) sur l'enregistrement des captures par les navires de pêche.	<del>Partiellement</del> <b>eConforme</b>	A fourni les informations sur le niveau d'application <u>et les formulaires des fiches de pêche utilisées sur les navires européens.</u> = <u>Aucune fiche de pêche n'a été fournie au Secrétariat.</u>		
4.4. Rés. 10/06 sur la réduction des captures accidentelles d'oiseaux de mer dans les pêcheries palangrières.	<b>Conforme</b>	A déclaré les informations pour 2009.	La Résolution 10/06, qui remplace la 08/03, a étendu le champ d'application des mesures d'atténuation.	
5. Résolutions relatives aux contrôles du ressort des États du port	État	Observations	Actions adoptées lors des réunions CoC 07 et Commission 14	Évaluation des progrès, post CoC 08
5.1. Rés. 05/03 : sur l'établissement d'un programme CTOI d'inspection au port.	<del>Non</del> <b>eConforme</b>	<del>N'a pas déclaré la liste des navires étrangers ayant</del> <u>Aucun navire étranger n'a débarqué des espèces sous mandat de la CTOI dans ses ports situés dans la zone de compétence de la CTOI.</u>	Le Comité a exprimé sa grande préoccupation face aux faibles niveaux d'application de certaines CPC et les a pressé de fournir les informations requises dans les meilleurs délais.	
5.2. Rés. 10/11 : Sur des mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche INN.	<del>Non</del> <b>eConforme</b>	<del>N'a pas</del> fourni la liste de ses ports désignés.		
6. Résolutions concernant les mesures commerciales	État	Observations	Actions adoptées lors des réunions CoC 07 et Commission 14	Évaluation des progrès, post CoC 08
6.1. Rés. 01/06 & 03/03 : sur le programme de document statistique sur le thon obèse.	<b>Conforme</b>	La liste des institutions et personnes autorisées à valider les documents statistiques de la CTOI a été soumise. <i>N'a pas soumis à la Commission son rapport d'évaluation des données d'exportation par rapport à celles d'importation.</i>		
6.2. Rés. 10/10 : sur les mesures commerciales.		Aucune CPC n'a signalé de débarquements ou de transbordements dans leurs ports de produits par des navires de l'UE, qui auraient entraîné une possible identification de l'UE.		
7. Autres sujets	État	Observations	Actions adoptées lors des réunions CoC 07 et Commission 14	Évaluation des progrès, post CoC 08
7.1. Pas d'autre sujet à mentionner sur l'UE				